

## AMENDEMENT – Pour une tarification réellement solidaire

**Rapport N° CD-2025-5-5-5**

**N° applicatif 13944**

### Exposé sommaire

La mise en place d'un tarif unique à 4,10 € dans la restauration scolaire des collèges d'Alsace passe à côté des enjeux d'une harmonisation nécessaire et cohérente.

Le tarif unique proposé (4,10€) est supérieur aujourd'hui au tarif moyen pratiqué (3,99€, voire 3,69€ en cuisine de production) : autrement dit, le tarif unique, loin de renforcer l'action de la Collectivité, est un moyen de mettre à contribution plus fortement les familles.

Dans une région aux fortes inégalités sociales et territoriales, un tarif unique aussi élevé n'est pas un levier d'équité territoriale comme le rapport le prétend. Le tarif unique consacre en effet une même tarification quelle que soit la réalité sociale.

De manière fallacieuse, le rapport lie la qualité des repas à la fixation d'un tarif élevé demandé aux familles. Or, ce lien n'est avéré que dans le cas d'un engagement budgétaire constant de la Collectivité. Pour mémoire, le Lot-et-Garonne propose un tarif unique à 2€ avec un travail partenarial extrêmement fort avec les agriculteurs du département (à travers notamment l'opération "Du 47 dans nos assiettes"). Ainsi, c'est parce que la Collectivité ne souhaite pas augmenter sa contribution que le tarif est élevé, non pas pour soutenir les agriculteurs alsaciens.

Enfin, le tarif solidaire à 2,90€ pour les élèves boursiers est parfaitement insuffisant face à l'urgence alimentaire. Pour certaines villes appliquant une tarification réellement solidaire, les familles vont passer d'un tarif à 1€ au CM2 à 2,90€ au collège. Un trimestre représentant en moyenne 46 repas soit 133,40 euros, les familles devront continuer à consacrer un montant supérieur à l'échelon 1 et 2 de la bourse pour couvrir les frais de restauration.

### Amendement

**Dans le rapport, APRES** "Un rapport complémentaire précisant les modalités de mises en œuvre vous sera donc présenté au printemps prochain"

**RAJOUTER** " La réflexion sera approfondie pour un tarif unique plus bas et un tarif solidaire adapté à la hauteur des besoins".

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



**Florian KOBRYN**